

Article 31 du Règlement

on proposait hier d'alimenter ces installations au pétrole à faible teneur en soufre ou au gaz naturel.

Les pluies acides causent des dommages écologiques qui dépassent largement 1 milliard de dollars au Canada et 5 milliards aux États-Unis. Étant donné qu'il en coûterait 15 milliards de dollars pour réduire de 10 millions les émissions d'oxyde de soufre aux États-Unis, ce pays pourrait récupérer ses dépenses en trois ans.

Le Canada doit s'attaquer pour de bon aux sources actuelles et potentielles de ses pluies acides, si nous voulons que les États-Unis nous prennent au sérieux et suivent notre exemple.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral et son ministre de l'Environnement (M. Bouchard) ont encore une fois fait preuve de leadership lors de la Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Environnement, tenue cette semaine à Charlottetown.

Le gouvernement fédéral a accepté d'investir 100 millions de dollars pour la dépollution des lieux contaminés abandonnés au pays. Les provinces ont également accepté de faire leur part en injectant 100 millions de dollars dans ce projet.

Monsieur le Président, quand on parle de lieux contaminés orphelins au pays, l'Abitibi-Témiscamingue est sans aucun doute, malheureusement, le royaume incontesté de ces lieux abandonnés. Les gouvernements doivent assumer leurs responsabilités dans cet état de fait. Et c'est pourquoi je revendique pour ma région sa légitime part de cette entente, afin de résorber le problème environnemental sérieux occasionné par les parcs à résidus miniers, sources de pollution importante.

Je demande donc aux députés provinciaux de l'Abitibi-Témiscamingue de m'appuyer dans cette démarche pour saisir cette opportunité qui s'offre actuellement à nous, de poser un geste concret en faveur de notre environnement.

[Traduction]

LE PROJET DE LOI C-21

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le gouvernement n'a tenu aucun compte de la compétence essentielle des employés de la fonction publique qui traitent tous les jours avec les chômeurs canadiens.

Les employés des Centres d'emploi du Canada estiment que le projet de loi C-21 fait preuve d'une grande insensibilité, en les obligeant à jouer un rôle plus négatif de surveillant et en détruisant le rapport de confiance qu'ils ont avec leurs clients.

Ce sont eux qui tous les jours sont témoins du désespoir, de la frustration et de la colère des chômeurs qui ne disposent pas de ressources suffisantes.

[Français]

La division de l'emploi au sein du ministère de l'Emploi et de l'Immigration a beaucoup souffert du phénomène de l'attrition, au cours des cinq dernières années de réduction de personnel du gouvernement conservateur.

[Traduction]

La seule excuse invoquée par la ministre pour le coup qu'elle porte aux chômeurs est une augmentation de la formation et de l'aide fournie pour trouver un emploi ainsi qu'un éventail plus large d'emplois, pourtant elle n'a pas prévu d'engager un seul employé supplémentaire pour fournir ces services.

Au lieu de cela, elle a prévu dans le projet de loi C-21 la sous-traitance de ces services. Le projet de loi C-21 organise la privatisation des Centres d'emploi du Canada.

La ministre a l'intention de financer cela avec une augmentation des primes et avec l'argent destiné au loyer et à la nourriture qu'elle prend dans la poche des chômeurs.

* * *

[Français]

LES ARTS

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, dimanche le 15 octobre dernier, l'industrie culturelle du Québec rendait hommage à ses artistes et artisans, par la tenue du 11^e Gala de l'Adisq.

Quelque 45 trophées Félix ont été remis aux plus méritants de la colonie artistique et culturelle et parmi